

QUINCY-SOUS-SÉNART

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

o o o o o o

OBJET : N° 3**M57 : Fixation du mode
de gestion des
amortissements et
immobilisations****date de convocation :**
29 septembre 2023**date d'affichage :**
29 septembre 2023Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Nombre de présents : 23

Nombre de votants : 28

Absente excusée : 1

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Quincy-sous-Sénart, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'hôtel de ville, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire,

ETAIENT PRESENTS : Mme Christine GARNIER, **Maire**

M. Pascal ODOT, Mme Michelle GABIGNON, M. Cyril PICARD, Mme Marie DELAROCHE, M. Jacky GERARD, Mme Acacia GAROU, M. Marc NUSBAUM, Mme Danielle COUVREUX,
Adjoins au Maire,

Mme Jacqueline GAILLARD, M. Fred CICOFRAN, Mme Aude FROMENT, Mme Djamila ZERROUKI, M. Sylvain TESSIER, Mme Carine FROGER, M. Fabien FOURNIER, M. Frédéric FOVET, M. John ROSE, Mme Stéphanie NUNES, M. Nicolas GATTI, Mme Véronique MESSIE, Mme Najia BENRAMDANE, M. Florian BOIVERT, **Conseillers municipaux.**

ONT DONNE PROCURATION :

Mme Brigitte HERVY	à	Mme Danielle COUVREUX
Mme Sylvana BONAMICO	à	Mme Stéphanie NUNES
M. Pierre-Michel FELICIAGGI	à	M. Fabien FOURNIER
M. Kamel LEBAL	à	Mme Marie DELAROCHE
Mme Latifa DJELOUAH	à	Mme Najia BENRAMDANE

ABSENTE EXCUSEE : Mme Angeline NKUINGA**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Marie DELAROCHE

Objet n°3 : Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté interministériel du 21 décembre 2022 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2321-2 et R 2321-1,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 17 mars 2009 déterminant les durées d'amortissement au 1^{er} janvier 2009,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 26 janvier 2011 déterminant la durée d'amortissement des subventions délivrées au titre du « Pass foncier »,

VU la délibération du Conseil Municipal n° 10 du 30 mars 2023 d'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

VU l'avis favorable de la commission « Finances, ressources humaines et marchés publics » qui s'est réunie pour l'examen de ce point le 22 septembre 2023,

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal ODOT, 1er adjoint au maire chargé des finances, ressources humaines et marchés publics,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte les durées d'amortissement en fonction de la durée de vie des biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2024, selon le tableau ci-dessus.

Fixe à 1 000 euros TTC le seuil des immobilisations de faible valeur.

APPLIQUE le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis et avec pour exception l'amortissement des immobilisations de faible valeur en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition. La date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville sera la date du dernier mandat d'acquisition du bien.

RAPPORTE la délibération du Conseil Municipal n° 3 du 26 janvier 2011 déterminant la durée d'amortissement des subventions délivrées au titre du « Pass foncier ».

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Christine GARNIER

Le secrétaire de séance

Marie DELAROCHE

**Durées d'amortissement en fonction de la durée de vie des biens
acquis à compter du 1^{er} janvier 2024**

Catégories de biens	Durée au 1 ^{er} janvier 2024 (en année)
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10
Frais d'étude et d'insertion non suivis de réalisation	5
Frais de recherche et de développement	5
Brevets	Durée du privilège
Immobilisations incorporelles – logicielles	2
Voitures	5
Camions et véhicules industriels	6
Mobilier	10
Matériel de bureau électrique	5
Matériel informatique	4
Matériels classiques	6
Coffre-fort	30
Installation et appareils de chauffage	15
Appareils de levage - ascenseurs	20
Appareils de laboratoire	10
Equipements de garage - ateliers	10
Equipement de cuisine	10
Equipements sportifs	10
Mobilier urbain	12
Installations de voirie	20
Plantations	15
Autres agencement et aménagement de terrain	15
Bâtiments légers, abris	15
Agencement, aménagement de bâtiments	10
Installations électriques et téléphoniques	10
Subvention d'équipement versée pour	
-Biens mobiliers, matériel, études	5
-Biens immobiliers ou installation	30
-Projets d'infrastructure d'intérêt national	40